

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI 0607

Paris, le jeudi 23 février 2017

Émetteur : Direction des Études et Statistiques

Objet : Formation professionnelle ; application « Tableau de bord de la formation professionnelle »

Madame, Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

L'Ucanss lance sa campagne 2017 de recueil de données relatives à la formation professionnelle du personnel des organismes du Régime général de Sécurité sociale.

Afin que vous disposiez en temps utile, ainsi que votre caisse nationale et les partenaires sociaux, d'indicateurs fiables sur l'effort de formation réalisé en 2016, je vous prie de bien vouloir enregistrer dans l'application mise à votre disposition par l'Ucanss votre tableau de bord le **21 avril 2017 au plus tard**.

J'attire votre attention sur le fait que cette année, tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale sont concernés : toutes les caisses et unions du Régime général, dont les caisses nationales, les directions régionales du service médical ainsi que les organismes qui emploient moins de 11 salariés.

1/ Un questionnaire simplifié et actualisé

Suite à la création de l'institut 4.10 et à la mise à disposition par l'OPCA Uniformation de données relatives à certains dispositifs de formation (période et contrat de professionnalisation, congé individuel de formation, compte personnel de formation et bilan de compétences), le questionnaire de l'application a notablement été allégé.

Dès finalisation de votre saisie, une **action de clôture** vous sera simplement demandée pour la prise en compte de vos données par l'Ucanss à des fins statistiques.

Vous pourrez également disposer d'une synthèse au format Pdf de votre tableau de bord, et d'un historique de tous les tableaux de bord saisis sur l'application à compter de l'année 2014.

2/ Les informations pratiques relatives à cette application

• L'accès et la sécurisation des données

L'application est accessible sur le portail extranet de l'Ucanss (<http://extranet.ucanss.fr>, partie « accès à votre espace personnel », Mes applications) depuis lundi 13 février 2017.

L'accès est sécurisé et réservé aux seules personnes habilitées par les Directeurs d'organismes. Les utilisateurs y accéderont au moyen d'un login et d'un mot de passe.

Si vous n'avez pas encore demandé l'habilitation à cette application, vous pouvez encore le faire en envoyant un message à sostbfp@ucanss.fr.

• Aide en ligne

Une aide en ligne est consultable depuis la page d'accueil et en bas de l'application en cliquant sur le lien « aide ».

Pour toute interrogation, la messagerie sostbfp@ucanss.fr est mise à votre disposition.

De plus, tous les organismes qui rempliront ce questionnaire auront à leur disposition une plaquette « effort de formation comparé » comparant leurs données avec celles de l'Institution et des organismes de leur branche de législation (accessible dans les espaces Directeur, Agent de Direction et aux personnes habilitées par les Directeurs d'organismes).

L'Ucanss compte sur le concours exhaustif de tous les organismes du Régime général de Sécurité sociale pour l'établissement du tableau de bord de la formation professionnelle qui constitue un outil indispensable d'observation et d'évaluation de la mise en œuvre dans notre branche des différents dispositifs d'accès à la formation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric
Directeur